



Conseil Municipal

**Du
18/09/2014**

Réuni à la Mairie de
Villeparois à 20
heures 30

Sur convocation
adressée par le Maire
aux conseillers
municipaux
le **03/09/2014**

et avis affiché à la
porte de la mairie ce
même jour

Nombre de
conseillers en
exercice : **11**

Président de séance
**Le Maire,
Bruno MICHEL**

Secrétaire de séance
**Jean-Pierre
POUGET**

**DELIBERATION N°
37**

**DOSSIER
REFERENCE**

Déposée le /
/ 2014
à la Préfecture de la
Haute-Saône

Affichée le : /
/ 2014
A la porte de la Mairie

Annexes :

REPUBLIQUE FRANCAISE DÉPARTEMENT DE LA HAUTE SAÔNE

COMMUNE DE VILLEPAROIS

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

* * *

L'AN DEUX MILLE QUATORZE, LE DIX-HUIT SEPTEMBRE, le Conseil Municipal de la Commune de Villeparois s'est réuni à 20 h 30, au lieu habituel de ses séances, sur convocation légale adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

ETAIENT PRESENTS: Mesdames BAGUET Nathalie, BOHN Christelle, VINCENT Marie-Thérèse, WAII Mariam, Messieurs BAUGEY Florimond, BOURGEOIS Michel, DUARTE SERRA Jean, POUGET Jean-Pierre, ROYER André, MICHEL Bruno

ETAIT EXCUSE

MILLOT Pierre-Edouard

CESSION DE TERRAIN AUX HERITIERS LYAUTEY

Rapporteur: Le Maire

La parcelle numéro 73 rue des chailles appartenant aux héritiers Lyautey se trouve enclavée. La sortie de cette parcelle ne peut se faire que sur le terrain appartenant au domaine public.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de vendre pour l'euro symbolique un passage reliant la propriété à la voie publique.

Les frais annexes (notaire, géomètre...) seront à la charge des héritiers Lyautey.

Le conseil décide également d'inscrire des crédits au compte 024 en Investissement pour la somme de 1 €.

Votes exprimés : 10

Pour : 10

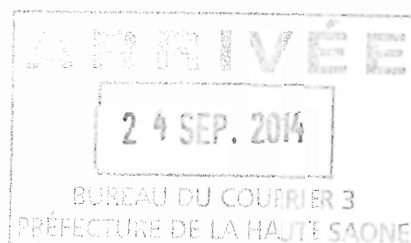
Contre : 0

Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Les membres du Conseil,

Le Maire,



Bruno MICHEL

